

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23/06/2025

CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE DUILHAC SOUS PEYREPERTUSE

Date	23/06/2025
Lieu	Salle du Conseil Municipal
Membres en exercice	9
Quorum	Pas besoin, suite à re convocation du Conseil Municipal après l'absence de quorum le 18/06/2025
Présents	Alex RAINERO, Smaël OLLIVE, Gabrièle SCHMIDT, Elisabeth MAILLOL, Jérôme BEQUET
Excusés	Cyril DAUBREGE
Absents	Mélanie GARCIA, Audrey PELLETIER, Patrick CARAGUEL
Procurations	0
Votants	5
Heure d'ouverture de la séance	18h35
Heure de clôture de la séance	19h20
Présidence	Monsieur le Maire Alex RAINERO
Secrétaire de séance	Gabrièle SCHMIDT
Public	Oui

Point n°1 de l'ordre du jour	Désignation d'un secrétaire de séance
Débat	Il est proposé de nommer Gabrièle SCHMIDT
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°2 de l'ordre du jour	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 06 2025
Débat	Alex RAINERO demande s'il y a des remarques sur le procès -verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Point n°3 de l'ordre du jour	Adhésion au service d'intérim territorial du CDG 11
Débat	Alex RAINERO indique que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23/06/2025

	temporaires de renfort pour leurs services. Il propose d'adhérer à ce service en signant une convention avec le CDG 11.																				
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :																				
Point n°4 de l'ordre du jour	Adhésion au « service + » Retraite du CDG 11																				
Débat	Alex RAINERO indique que le CDG 11 propose désormais un « service+ », permettant aux collectivités de pouvoir choisir une formule complète pour laquelle le CDG 11 effectuera les saisies et les vérifications lors du départ à la retraite d'un agent. L'occasion de gérer un départ à la retraite (retraite standard, dossier de réversion, retraite anticipée, carrière longue, retraite invalidité...) dans les petites communes survient rarement. L'évolution des mesures réglementaires, notamment suite à la réforme des retraites et des outils techniques (plateforme dématérialisée) rendent la gestion des dossiers retraites de plus en plus complexe techniquement, ce qui est excessivement chronophage, en plus des risques d'erreur. Jérôme BEQUET demande si un autre organisme peut faire ce type de dossiers gratuitement ? Non car pour les fonctionnaires, c'est le dernier employeur public qui doit faire le dossier de retraite en reprenant toute la carrière publique de l'agent. Le dernier employeur public peut par contre déléguer cette tâche à un technicien spécialisé du CDG. Le tarif applicable dépend du type de dossier : retraite standard/dossier de réversion = 80€ par dossier Retraite anticipée, carrière longue = 120€ par dossier Retraite invalidité = 150€ par dossier Alex RAINERO indique qu'étant donné les tarifs et le peu de dossiers potentiels à réaliser il est souhaitable d'adhérer à ce service pour plus de sécurité.																				
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :																				
Point n°5 de l'ordre du jour	Tarif applicable à la consommation d'eau issue de la potence communale.																				
Débat	Alex RAINERO propose de définir les modalités financières et d'utilisation de la potence communale située au hameau d'activités La Claouzo. Il indique qu'actuellement la potence est un service accessible gratuitement pour les agriculteurs, viticulteurs, éleveurs de Duilhac et l'association de chasse pour l'abreuvement des chiens de chasse. Il informe que : <table><tr><td>Période</td><td>Conso totale</td><td>Conso mairie</td><td>Conso autres usagers</td></tr><tr><td>Sept 21 à sept 22</td><td>178 m3</td><td>150 m3</td><td>28 m3</td></tr><tr><td>Sept 22 à sept 23</td><td>168 m3</td><td>150 m3</td><td>18 m3</td></tr><tr><td>Sept 23 à sept 24</td><td>359 m3</td><td>133 m3</td><td>226 m3</td></tr><tr><td>Sept 24 au 18/06/25</td><td>136 m3</td><td>70 m3</td><td>66 m3</td></tr></table> Au regard de l'augmentation de la consommation relevée à la potence il est proposé d'appliquer une redevance pour les usagers de ce service. Une étude comparative a été faite auprès de Cucugnan et de Soulatge qui ont également mis en place ce service. Cucugnan fait payer un forfait de 70€/an aux usagers Soulatge fait payer un forfait de 100€/an aux usagers Alex RAINERO propose d'appliquer un forfait de 70€/an aux usagers.	Période	Conso totale	Conso mairie	Conso autres usagers	Sept 21 à sept 22	178 m3	150 m3	28 m3	Sept 22 à sept 23	168 m3	150 m3	18 m3	Sept 23 à sept 24	359 m3	133 m3	226 m3	Sept 24 au 18/06/25	136 m3	70 m3	66 m3
Période	Conso totale	Conso mairie	Conso autres usagers																		
Sept 21 à sept 22	178 m3	150 m3	28 m3																		
Sept 22 à sept 23	168 m3	150 m3	18 m3																		
Sept 23 à sept 24	359 m3	133 m3	226 m3																		
Sept 24 au 18/06/25	136 m3	70 m3	66 m3																		

CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23/06/2025

	Jérôme BEQUET s'étonne de l'augmentation de la consommation et il indique que cette somme lui paraît importante pour quelques cuves d'eau. Alex RAINERO répond que pour une facture d'un abonné lambda au réseau communal et une consommation de 5 m3, la facture est de 78,25€ en comptant l'abonnement, la consommation et les taxes applicables. Donc un forfait de 70€/an lui semble cohérent. De nos jours un plein d'essence coûte environ 70€ et l'eau devient une denrée qu'il faut préserver. Jérôme BEQUET demande si on peut faire une distinction de tarif car selon l'activité la consommation n'est pas la même. Alex RAINERO propose un tarif de 70€/an pour moins de 10 m3 et un tarif de 100€/an pour plus de 10 m3. Smaël OLLIVE propose plutôt 20€/an pour moins de 10 m3 et 50€/an pour plus de 10 m3. Gabrièle SCHMIDT rajoute qu'il faut changer le cadenas actuel et donner les nouvelles clefs aux usagers avec signature d'une convention indiquant qu'ils ne doivent pas prêter ou refaire la clef dont ils sont responsables. Le Conseil valide les tarifs proposés par Smaël OLLIVE et la conclusion d'une convention entre usagers et commune.
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Questions diverses	Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses. Pas de questions diverses

La séance est levée à 19h20

Le Maire, Alex RAINERO



Le secrétaire de séance, Gabrièle SCHMIDT